

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2012, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Monsieur François Du Sablon
 Madame Lisa Kennedy
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny et la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, madame Sonia Bertrand sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Présentation de nouveaux employés;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Acceptation des procès-verbaux des séances des 10 et 23 avril 2012;
5. Acceptation des comptes du mois;
6. Bordereau de correspondance;
7. Dépôt des rapports semestriels des revenus et dépenses 2012;
8. Surplus affectés au 31 décembre 2012;
9. Appropriation du surplus accumulé affecté - véhicules pour le remplacement des valves des 2 camions-citernes du Service de la protection incendie;
10. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 12-667;
11. Autorisation de dépenses - souper du Gala du Concours québécois en entrepreneuriat, région de la capitale nationale et tournoi de golf de la Fondation du Centre de santé Haute-Saint-Charles/Jacques-Cartier;
12. Rapport du comité de sélection - engagement d'une ressource de remplacement temporaire au poste de réceptionniste et adjointe administrative;
13. Adoption du Règlement numéro 12-668 modifiant le Règlement numéro 10-631 relatif aux feux à ciel ouvert;
14. Dépôt et acceptation des cahiers des charges pour les honoraires professionnels (architecte et ingénieurs) et formation du comité de sélection - plans et devis de soumissions publiques pour la construction d'un garage et d'une caserne;

15. Rapports de demandes de soumissions :
 - a) Réfection de voirie des chemins du Golf et de l'Église - service de laboratoire de contrôle de matériaux;
 - b) Réfection de voirie du chemin Jacques-Cartier Nord - service de laboratoire de contrôle de matériaux;
 - c) Contrat de marquage de chaussées;
 - d) Travaux correctifs pour la mise à niveau des réservoirs d'essence et de diesel;
16. Avis de motion - règlement pourvoyant aux honoraires professionnels visant la préparation des plans et devis pour la construction d'un garage et d'une caserne et décrétant un emprunt approximatif de trois cent mille dollars (300 000 \$);
17. Demande d'entretien estival - chemin Presqu'île (TP-5);
18. Dépôt d'une requête en municipalisation de certains chemins privés dans le développement Exposition Sud;
19. Avis de motion - règlement concernant les travaux de correction au garage municipal et décrétant un emprunt approximatif de cent trente-cinq mille dollars (135 000 \$);
20. Mandat de surveillance pour services professionnels - réfection de voirie pour les chemins du Golf, de l'Église et Jacques-Cartier Nord ;
21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale :
 - a) Affichage sur socle ou poteau au 59, 1^{re} Avenue (Pub Jackie Dunn);
 - b) Construction d'une résidence sur le chemin du Geai-Bleu;
 - c) Construction d'un projet résidentiel intégré sur le chemin Blanc (Exposition Sud/Quartier 40);
 - d) Affichage au 2, route Tewkesbury (Halles Stoneham);
 - e) Enseigne Club de Golf Stoneham;
22. Demandes de dérogations mineures :
 - a) 12, chemin Ray-Par, lots numéros 1 241 909 et 4 822 205 - construction d'un garage et d'une remise à bois;
 - b) 2122, chemin Saint-Edmond, lots numéros 275-P et 275-2 - construction d'un bâtiment de remisage isolé en cour latérale droite;
23. Rapport de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - projet de Règlement numéro 12-P-665-2 modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage;
24. Adoption du Règlement numéro 12-665 modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage;
25. Adoption du programme de protection de la qualité de l'eau;
26. Demande de reconnaissance des organismes - Fifty Plus et FADOQ;
27. Engagement du personnel d'encadrement - programme d'animation vacances 2012;
28. Engagement du personnel d'encadrement - programmation du printemps 2012;

29. Demande d'aide financière pour le projet Iniski 2011-2012 de l'école du Harfang-des-Neiges;
30. Demande d'autorisation de tenir un événement dans les chemins de la municipalité de l'événement LongBoard 2012;
31. Mandat à un consultant - travaux d'aménagement intérieur du presbytère pour accueillir les bureaux administratifs du Service des loisirs et de la culture et autres organismes;
32. Don de l'Association chasse et pêche de Stoneham;
33. Rapport d'engagement d'un surveillant de plateaux;
34. Varia;
35. Période de questions;
36. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 138-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

Monsieur Robert Miller, maire, profite de ce début d'assemblée pour présenter les employés qui ont joint l'équipe municipale récemment, et leur souhaite la bienvenue :

1. Monsieur Alexandre Richard, ouvrier de voirie, Service des travaux publics (poste à temps plein pour les parcs, terrains de jeux et bâtiments).
2. Madame Catherine Leclerc, inspectrice adjointe, Service de l'urbanisme et de l'environnement (remplacement du poste occupé précédemment par madame Annie Boisvert, reprise du contrat).
3. Monsieur Stéphane Bélanger, coordonnateur aux loisirs, Service des loisirs et de la culture (poste à temps plein, volets programme d'animation vacances, semaine de relâche, programmations, etc.)
4. Madame Darkise Coulombe, réceptionniste et adjointe administrative (remplacement du congé de maladie de la réceptionniste actuelle et par la suite trois 3 jours semaine jusqu'à la fin 2012).

Rés. : 139-12

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 10 ET 23 AVRIL 2012

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des 10 et 23 avril 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François du Sablon et résolu d'accepter les procès-verbaux des 10 et 23 avril 2012 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 140-12

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'avril et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour avril totalisant 467 531,83 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'avril, se chiffrant à 182 316,23 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 114 880,98 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 141-12

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 14 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 142-12

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accuser réception des rapports semestriels des revenus et dépenses déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, pour les mois de janvier à avril 2012.

Adoptée à l'unanimité.

SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Considérant les recommandations des vérificateurs de la municipalité en matière de création ou d'augmentation de réserves pour des futures dépenses;

Considérant les sommes prévues au budget de l'année 2012 pour l'augmentation des réserves concernant le réseau sanitaire municipal, l'aqueduc, les chemins privés et les véhicules;

Considérant l'état du surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2011;

Considérant les appropriations prévues au budget 2012 à l'égard des réserves affectées du réseau sanitaire et de la municipalisation de chemins privés;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 3 mai 2012, relativement au surplus affecté au 31 décembre 2012.

Le conseil autorise l'administration générale à prendre les montants mentionnés ci-dessous à même le fonds général de l'année 2012 et de l'imputer aux surplus affectés de la municipalité.

OBJET	MONTANT
• Réseau sanitaire	45 000 \$
• Aqueduc	31 428 \$
• Chemins privés	94 000 \$
• Véhicules	<u>75 000 \$</u>
TOTAL :	<u>245 428 \$</u>

Le conseil autorise également l'administration générale à effectuer les appropriations suivantes à même les réserves affectées de la municipalité :

DE	À	MONTANT
Réseau affecté du réseau sanitaire	Budget d'opération 02-414-00-445	(a) 50 500 \$
Réserve pour municipalisation des chemins privés	Réserve au réseau sanitaire	68 834 \$

(a) Le solde non utilisé au 31 décembre 2012 devra être viré à la réserve affectée du réseau sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

**APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ –
VÉHICULES POUR LE REMPLACEMENT DES VALVES DES 2
CAMIONS-CITERNES DU SERVICE DE LA PROTECTION
INCENDIE**

Considérant le schéma de couverture des risques incendie en vigueur actuellement pour notre municipalité;

Considérant l'obligation par la municipalité de procéder au remplacement des valves des camions citernes numéros 642 et 643 afin de respecter ledit schéma;

Considérant que le coût de remplacement des valves totalise un montant de 5 176,76 \$ pour les deux véhicules;

Considérant que cette dépense n'est pas prévue au budget d'entretien des véhicules du Service de la protection incendie;

Considérant la disponibilité budgétaire dans le surplus accumulé affecté – véhicule;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 5 176,76 \$ à même le surplus accumulé affecté – véhicules un montant de 5 176,76 \$ pour couvrir la dépense de remplacement des valves des camions citernes numéros 642 et 643 du Service de la protection incendie et impute la somme aux postes budgétaires numéros 02-220-48-525 et 02-220-50-525.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 145-12

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PROCÉDURES VISANT L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 12-667

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accuse réception du certificat du directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 1^{er} mai 2012, faisant suite à la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 12-667, ayant pour objet :

- La réfection et le pavage du chemin du Golf et une partie des chemins de l'Église et Jacques-Cartier Nord.

Le certificat confirme qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été faite à l'égard dudit règlement d'emprunt numéro 12-667.

Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 146-12

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE – GALA DU CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ HAUTE-SAINT-CHARLES/JACQUES-CARTIER

Considérant que le budget 2012 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formations, etc.;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise les dépenses suivantes :

- Participation du maire au souper du Gala du concours québécois en entrepreneuriat de la région de la Capitale-Nationale tenu le 1^{er} mai 2012 au coût de 68,99 \$ (taxes incluses); et
- Participation du maire au tournoi de golf de la Fondation du Centre de santé Haute-Saint-Charles/Jacques-Cartier au coût de 195 \$.

Les autres dépenses inhérentes à la participation à ces activités seront remboursées en fonction des règles établies au règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 147-12

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant que le poste de réceptionniste et adjointe administrative a fait l'objet d'un concours d'emploi qui a été publié dans l'édition du mois d'avril dans le journal Le Petit Rapporteur, de publications sur le Québec municipal et le RIM, dans le journal Le Soleil ainsi que sur notre site Internet;

Considérant le rapport du comité de sélection sur les résultats du processus de sélection;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu :

- a) D'accepter le rapport du comité de sélection daté du 1^{er} mai 2012 relatif au concours d'emploi pour l'engagement d'une réceptionniste et adjointe administrative sur une base temporaire (remplacement de maladie);
- b) De nommer, à compter du 14 mai 2012, madame Darkise Coulombe, résidente de Stoneham-et-Tewkesbury, au poste de réceptionniste et adjointe administrative selon la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, à l'égard du plan de travail jusqu'au 31 décembre 2012 et suivant les dispositions de la convention collective des travailleuses et travailleurs des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Le taux horaire pour cet emploi est de 16,53 \$ (échelon numéro 1) selon la convention collective.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour l'engagement de cette ressource.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 148-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-668 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-631 RELATIF AUX FEUX À CIEL OUVERT

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 12-668 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le Règlement numéro 12-668 modifiant le Règlement numéro 10-631 relatif aux feux à ciel ouvert, comportant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 149-12

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES CAHIERS DES CHARGES POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS (ARCHITECTE ET INGÉNIEURS) ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – PLANS ET DEVIS DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UNE CASERNE

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2013 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes aux travaux de construction d'une caserne de pompiers SP-1001 et d'un garage municipal TP-0703;

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais prévus sont plus de 100 000 \$;

Considérant le projet des cahiers de demandes de soumissions pour services professionnels desdits projets soit :

- Architecture;
- Structure et génie civil;
- Mécanique et électricité;

Considérant que ce projet des cahiers respecte les obligations légales en matière d'octroi de contrat d'honoraires professionnels par voie d'appel d'offres public;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte les cahiers (devis) des demandes de soumissions pour services professionnels datés du mois de mai 2012, dans le cadre du projet des travaux de construction d'une caserne de pompiers SP-1001 et d'un garage municipal TP-0703.

Le conseil municipal accepte la recommandation de la direction générale concernant la formation du comité de sélection et ce, pour les trois projets de services professionnels.

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder aux demandes de soumissions par appel d'offres public. Celui-ci est le seul responsable de l'appel d'offres, à qui est confié le mandat de fournir toute information à l'égard de ladite demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :

Rés. : 150-12

RÉFECTION DE VOIRIE DES CHEMINS DU GOLF ET DE L'ÉGLISE – SERVICE DE LABORATOIRE DE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX

Considérant que des soumissions sur invitation, ont été demandées auprès de cinq laboratoires, pour la réalisation du contrôle de matériaux, dans le cadre de la réfection des chemins du Golf IF-0803 et de l'Église IF-0802;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Labo S.M. inc. pour un montant de 9 080,73 \$ incluant les taxes applicables et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal octroie le contrat du contrôle de matériaux pour la réfection de voirie à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Labo S.M. inc. au coût de 9 080,73 \$ incluant les taxes applicables. La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer le nombre d'heures et d'analyses sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Le contrat du service du laboratoire de contrôle de matériaux entrera en vigueur suite à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 12-667, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Les documents d'appel d'offres, l'addenda numéro 1, l'offre de services professionnels qui a été reçue du Labo S.M. inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 12-667 (projet IF-0803, chemin du Golf et IF-0802, chemin de l'Église).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 151-12

RÉFECTION DE VOIRIE DU CHEMIN JACQUES-CARTIER NORD – SERVICE DE LABORATOIRE DE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX

Considérant que des soumissions sur invitation, ont été demandées auprès de cinq laboratoires, pour la réalisation du contrôle de matériaux, dans le cadre de la réfection du chemin Jacques-Cartier Nord IF-1106;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Labo S.M. inc. pour un montant de 14 112,72 \$ incluant les taxes applicables et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal octroie le contrat du contrôle de

matériaux pour la réfection de voirie à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Labo S.M. inc. au coût de 14 112,72 \$ incluant les taxes applicables. La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer le nombre d'heures et d'analyses sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Le contrat du service du laboratoire de contrôle de matériaux entrera en vigueur suite à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 12-667, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Les documents d'appel d'offres, l'addenda numéro 1, l'offre de services professionnels qui a été reçue du Labo S.M. inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 12-667 (projet IF-1106).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 152-12

CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES

Considérant que le Service des travaux publics est allé en soumission sur invitation auprès de cinq entrepreneurs pour le marquage de chaussée des chemins de la municipalité;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil octroie le contrat de marquage de chaussée à l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), au montant de 24 946,88 \$ incluant les taxes applicables.

Le prix payé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux du présent projet sera en fonction des quantités réelles réalisées, et ce, au prix unitaire soumissionné.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur, l'addenda numéro 1 et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-355-03-529.

Une variation budgétaire est requise au montant suivant : 8 000 \$ provenant du poste numéro 03-381-45-000 (subvention matières résiduelles) et transférer ladite somme au poste numéro 02-355-03-529.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 153-12

TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA MISE À NIVEAU DES RÉSERVOIRS D'ESSENCE ET DE DIESEL

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de deux fournisseurs spécialisés, pour la réparation des réservoirs de stockage de carburant;

Considérant que le fournisseur Services A.P. Guay inc. a soumis le prix le plus bas pour ladite réparation;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la réparation des réservoirs de stockage de carburant au fournisseur Service A.P. Guay pour un montant total de 6 172,74 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à sa soumission.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même les budgets prévus à cet effet (postes numéros 02-453-02-522 et 02-325-05-522).

Une variation budgétaire est requise au montant suivant : 2 000 \$ provenant des postes numéros 02-324-21-521 (glissières de sécurité) pour 2 000 \$ et 02-325-02-529 (entretien estival voirie) pour 3 800 \$ afin de transférer lesdites sommes au poste numéro 02-325-05-522.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UNE CASERNE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 \$)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant aux honoraires professionnels visant la préparation des plans et devis pour la construction d'un garage et d'une caserne et décrétant un emprunt approximatif de trois cent mille dollars (300 000 \$).

Maire

Rés. : 154-12

DEMANDE D'ENTRETIEN ESTIVAL – CHEMIN DE LA PRES-QU'ÎLE

Considérant que ce conseil a adopté le 18 avril 2011, le règlement numéro 11-640 ayant pour objet d'établir les conditions d'acceptation d'une demande d'entretien estival provenant de propriétaires demeurant sur un chemin privé;

Considérant que la demande provenant des propriétaires riverains du chemin de la Presqu'île (chemin privé) respecte les conditions d'acceptation pour l'entretien estival dudit chemin, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents audit chemin privé;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la demande reçue le 11 mai 2012 des propriétaires concernés du chemin de la Presqu'île (chemin privé) portant sur l'entretien estival dudit chemin pour 2012, 2013 et 2014;
- b) Mandate la firme « Les Entreprises Forestières Serge Bureau inc. » à réaliser les travaux d'entretien sur ledit chemin selon l'offre de services datée du 7 mai 2012 et ce, pour un montant total de 5 975 \$, plus les taxes applicables; et
- c) Autorise le Service des finances à émettre un compte de taxes pour lesdits travaux, selon les dispositions applicables du règlement numéro 11-640 et ce, après la réalisation desdits travaux et suite à l'acceptation de ceux-ci par les représentants dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 155-12

DÉPÔT D'UNE REQUÊTE EN MUNICIPALISATION DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT EXPOSITION SUD

Considérant le projet de municipalisation des chemins et des infrastructures du développement domiciliaire Exposition Sud, projet IF-1201;

Considérant que la demande de la requête pour ledit projet respecte les conditions d'acceptation, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la demande reçue le 27 mars 2012 des propriétaires concernés portant sur la requête pour la municipalisation des chemins et des infrastructures du développement domiciliaire Exposition Sud, projet IF-1201;
- b) Autorise le Service des travaux publics à entreprendre les démarches et à prévoir les coûts associés à ce projet au règlement à être adopté en fonction du projet d'immobilisation numéro IF-1201 selon l'échéancier des travaux suivants :
 - Appel d'offres – consultants : été 2012
 - Plans, devis : automne 2012
 - Appel d'offres : janvier et février 2013
 - Réalisation des travaux : été 2013

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE CORRECTION AU GARAGE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (135 000 \$)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant les travaux de correction au garage municipal et décrétant un emprunt approximatif de cent trente-cinq mille dollars (135 000 \$).

Maire

Rés. : 156-12

MANDAT DE SURVEILLANCE POUR SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE VOIRIE POUR LES CHEMINS DU GOLF, DE L'ÉGLISE ET JACQUES-CARTIER NORD

Considérant la résolution numéro 339-11 mandatant la firme Enviroconseil pour la réalisation de la conception et des plans et devis pour le projet réfection des chemins du Golf (projet IF-0803), de l'Église (projet IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (projet IF-1106);

Considérant la recommandation favorable de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Enviroconseil, pour la réalisation des travaux de réfection suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant que la firme Enviroconseil a réalisé la première et la deuxième partie des travaux d'ingénierie;

Considérant que la firme Enviroconseil a déposé une proposition, pour un coût maximum de 36 000 \$ (plus les taxes), comprenant tous les services de surveillance durant la construction (bureau et chantier);

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil accorde le mandat pour la troisième partie des travaux d'ingénierie à la firme Enviroconseil au coût maximum de 36 000 \$, plus les taxes applicables.

Le contrat de surveillance entrera en vigueur suite à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 12-667 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Les documents d'appel d'offres, l'offre de services professionnels qui a été reçue de la firme Enviroconseil ainsi que la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 12-667 pour les travaux de réfection des chemins du Golf (projet IF-0803), de l'Église (projet IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (projet IF-1106).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 157-12

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver par résolution, les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de sa réunion du 19 avril 2012, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous :

1. Affichage sur socle ou poteau au 59, 1^{re} Avenue (Pub Jackie Dunn) – lot numéro 3 149 422, Cadastre du Québec;
2. Construction d'une résidence au 66, chemin du Geai-Bleu – lot numéro 1 826 463, Cadastre du Québec;
3. Construction d'un projet résidentiel intégré au 44 à 60, chemin Blanc (Exposition Sud/Quartier 40) – lots numéros 4 958 209 à 4 958 219, Cadastre du Québec;
4. Affichage au 2, route Tewkesbury (Halles Stoneham) – lots numéros 1 242 112, 4 471 139 et 4 618 889;
5. Affichage au Club de Golf Stoneham.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Rés. : 158-12

12, CHEMIN RAY-PAR, LOTS NUMÉROS 1 241 909 ET 4 822 205 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UNE REMISE À BOIS

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'un garage de 44,6 m² (480 pi²) et d'une remise à bois de 18,2 m² (196 pi²) complémentaires à un bâtiment principal de 91,2 m² (superficie totale de la résidence unifamiliale isolée et des constructions complémentaires projetées de 154 m²) ;

Considérant que selon l'article 6.3.2 du Règlement de zonage numéro 09-591, le coefficient d'emprise au sol maximal de l'ensemble des constructions (bâtiment principal et constructions complémentaires) est fixé à 120 m² pour un terrain non desservi de 1 000 à 1 499 m²;

Considérant que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande a été faite de bonne foi;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de la réunion du 19 avril 2012;

Considérant qu'un avis public a été publié le 29 avril 2012 dans le journal Le Soleil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 permettant au fonctionnaire désigné de délivrer un permis pour la construction d'un garage de 44,6 m² (480 pi²) et une remise à bois de 18,2 m² (196 pi²) sur les lots numéros 1 241 909 et 4 822 205 du cadastre du Québec (superficie combinée des lots de 1 445,6 m²).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 159-12

2122, CHEMIN SAINT-EDMOND, LOTS NUMÉROS 275-P ET 275-2 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE REMISAGE ISOLÉ EN COUR LATÉRALE DROITE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment de remisage isolé en cour latérale droite implanté à 7,19 m de la limite avant du terrain (lots numéros 275-P et 275-2 du cadastre de Saint-Adolphe);

Considérant que selon le Règlement de zonage numéro 09-591, la marge de recul avant minimale applicable dans la zone RUR-412 est fixée à 7,5 m;

Considérant que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande a été faite de bonne foi;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de la réunion du 19 avril 2012;

Considérant qu'un avis public a été publié le 29 avril 2012 dans le journal Le Soleil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591, permettant au fonctionnaire désigné d'émettre un permis pour la construction d'un bâtiment de remisage isolé en cour latérale droite empiétant de 0,31 m à l'intérieur de la marge avant du terrain au

2122, chemin Saint-Edmond, lots numéros 275-P et 275-2 du cadastre de Saint-Adolphe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 160-12

RAPPORT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-P-665-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-591 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accuse réception du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 14 mai 2012, faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du projet de règlement suivant :

- Numéro 12-P-665-2, modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591.

Le rapport confirme qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été faite à son égard.

Ledit projet de règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 161-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-665 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-591 RELATIF AU ZONAGE

Considérant qu'une copie du règlement numéro 12-665 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'adopter le Règlement numéro 12-665 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591, comportant dix-huit pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 162-12

ADOPTION DU PROGRAMME DE PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Considérant que la municipalité entend mettre en œuvre des actions visant à assurer la protection de la qualité de l'eau sur son territoire;

Considérant qu'il est approprié d'adopter un plan afin de concerter les actions de restauration écologique effectuées par les différents services municipaux, organismes publics et citoyens;

Considérant que le programme de protection de la qualité de l'eau (PPQE) mise sur la collaboration et la participation des citoyens;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil municipal adopte le programme de protection de la qualité de l'eau (PPQE) tel que présenté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement en mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 163-12

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES –
FILTY PLUS ET CLUB FADOQ DES CANTONS-UNIS**

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur;

Considérant la demande de reconnaissance déposée en bonne et due forme par les deux organismes;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu de reconnaître le Stoneham Fifty-Plus Club et le Club FADOQ des Cantons-Unis et d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à confirmer à celles-ci leurs reconnaissances et les services offerts par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 164-12

**ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT –
PROGRAMMATION D'ANIMATION VACANCES 2012**

Considérant les besoins en personnel du Service des loisirs et de la culture pour son Programme Animation Vacances 2012;

Considérant le concours d'emploi publié dans les boîtes aux lettres, dans différentes écoles, à l'Université Laval et sur le site d'Emploi Québec;

Considérant la recommandation du comité de sélection relativement à l'embauche des animateurs et des animatrices;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'autoriser madame Sophie Blais, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer un contrat d'engagement avec le personnel énuméré faisant partie de l'annexe.

Les conditions d'embauche seront telles que mentionnées au rapport du comité de sélection. Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget prévu à cet effet (poste numéro 02-701-51-141).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 165-12

**ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT –
PROGRAMMATION DU PRINTEMPS 2012**

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le rapport du Service des loisirs et de la culture pour l'embauche du professeur ci-dessous sur notre liste de paie, visant les activités de la programmation printemps 2012:

Espagnol débutant : Madame Dulce Tania Roig Delgado

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 166-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET INISKI 2011-2012 DE L'ÉCOLE DU HARFANG-DES-NEIGES

Considérant la demande d'aide financière de l'école du Harfang-des-Neiges reçue en septembre 2011;

Considérant l'impact de cette activité sur la clientèle scolaire et de son rayonnement sur la promotion des activités de plein air qui caractérise notre milieu;

Considérant que l'activité permet à cinq cents élèves d'avoir accès à des cours de ski ou de planche à neige;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu de verser la somme de 6 000 \$ à l'école du Harfang-des-Neiges pour le remboursement d'une partie des frais engendrés pour la location d'équipement et l'inscription des élèves, pour les cours de ski donnés à la Station touristique Stoneham, dans le cadre de l'activité Iniski 2011-2012. Cette somme sera prise dans le poste budgétaire numéro 02-701-22-499.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 167-12

DEMANDE D'AUTORISATION DE TENIR UN ÉVÉNEMENT DANS LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÉVÉNEMENT LONDBOARD 2012

Considérant la demande de la Boutique Le Pédalier pour la tenue d'un événement de « Longboard » PED Birdcage Challenge pour les trois prochaines années sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant le succès de la première édition de cet événement en 2011;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil que ledit événement aura un rayonnement avantageux pour notre municipalité;

Considérant l'entente proposée par la municipalité établissant les obligations des deux parties;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil :

- Accepte l'entente proposée par le Service des loisirs et de la culture ayant pour objet d'établir les obligations et conditions des deux parties permettant la tenue de l'événement de « Longboard » PED Birdcage Challenge pour les trois prochaines années (2012-2014);
- Autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ladite entente.

Une copie de ladite entente devra être transmise à l'assureur de la municipalité pour information.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 168-12

MANDAT À UN CONSULTANT – RELATIVEMENT AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU PRESBYTÈRE POUR ACCUEILLIR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET AUTRES ORGANISMES

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2012 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes aux travaux (projet LO-1101);

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais sont moins de 25 000 \$ taxes incluses;

Considérant que la firme ONICO a l'expertise nécessaire pour la réalisation du mandat des plans et devis de soumissions pour lesdits travaux d'aménagement;

Considérant que les services fournis par le consultant sélectionné consistent principalement à réaliser la conception des plans et les devis préliminaires et définitifs, les documents d'appel d'offres, la surveillance, l'analyse des demandes de paiement et l'acceptation finale des travaux;

Considérant que la firme ONICO a soumissionné pour la réalisation de l'ensemble du mandat (étapes 1, 2 et 3) pour un montant de 16 469,72 \$ plus les taxes applicables;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Accorde le mandat à la firme ONICO pour la réalisation des travaux de l'étape 1 (conception, plans et devis préliminaires), et l'étape 2 (plans et devis définitifs pour l'appel d'offres) au coût maximum de 11 737,03 \$, plus les taxes applicables.
- Autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à mandater ladite firme pour l'étape 1 et l'étape 2 selon les montants indiqués à l'offre de services professionnels.

L'offre de services professionnels reçue de la firme ONICO et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet (projet : LO-1101).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 169-12

DON DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE STONEHAM

Considérant que l'Association de chasse et pêche de Stoneham désire procéder à sa dissolution;

Considérant que l'Association de chasse et pêche de Stoneham désire léguer son fonds d'argent de 4 000 \$ à la municipalité;

Considérant que ces fonds seront utilisés par le Service des loisirs et de la culture pour les prochaines éditions de l'activité Pêche des Cantons ou une autre activité du même type (reliée à l'environnement);

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu :

- D'accepter le don au montant de 4 000 \$ offert par l'Association de chasse et pêche de Stoneham. Cet argent servira exclusivement à l'activité Pêche des cantons ou toute autre activité du même type.
- D'accepter d'affecter dès cette année, 1 000 \$ de ce montant pour réaliser l'activité Pêche des cantons, le 9 juin prochain, au poste budgétaire 02-701-21-499.

Cet argent sera placé dans le surplus affecté et utilisé par le Service des loisirs et de la culture pour organiser en priorité les prochaines éditions de Pêche des cantons, ou une autre activité du même type.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 170-12

RAPPORT D'ENGAGEMENT D'UN SURVEILLANT DE PLATEAUX

Considérant les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la surveillance de ses activités;

Considérant la démission récente de deux surveillants;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter la recommandation du Service des loisirs et de la culture, relative au concours d'emploi pour l'engagement de monsieur François Leroux à titre de surveillant de plateaux.

La nouvelle liste des surveillants de plateau occasionnels est la suivante :

1. Pierre-Luc St-Laurent
2. Marc Hamel
3. Claude Vézina
4. François Leroux

Le conseil municipal accuse réception des lettres de démissions de messieurs Clément Chazal et Maxime Paradis à titre de surveillants de plateaux.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 171-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 09, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Bertrand, greffière adjointe et
coordonnatrice des communications